

Compte-rendu de la deuxième rencontre francophone

lundi 1er septembre 2008, Santiago de Chili

6e rencontre du Groupe de travail international ISO 26 000

En l'absence du Président du Groupe francophone ISO 26000, Christian Brodhag, représentant du gouvernement français, assure la présidence de la rencontre.

Isabelle Blaes, Centre international de ressources et d'innovation pour le développement durable, représentante de l'IEPF, assure le secrétariat.

Impression générale sur les négociations en cours

L'impression qui se dégage des débats est la volonté de consensus, même si certains montrent que le compromis leur demande de réels efforts.

Annexes, Références aux initiatives

Des membres du Groupe francophone expriment leur préoccupation quant aux renvois permanents aux textes en annexe. Ils souhaiteraient que l'essentiel soit présenté dans le corps du texte pour que les organisations n'aient pas à se constituer une bibliothèque pour pouvoir appliquer la norme.

D'autres instruments que les instruments négociés entre gouvernements existent pour fournir un cadre aux organisations, ce sont les instruments négociés collectivement comme les Stratégies nationales de développement durable. Ces instruments n'apparaissent pas mais pourraient être mentionnés dans les annexes.

Sphère d'influence

Les impacts indirects d'une organisation peuvent être importants puisque les donneurs d'ordre ont un impact jusqu'à la production de matière première. Mais pour autant, il est difficile de les tenir responsables des actions de tous les acteurs de la chaîne de valeur.

Une solution pourrait être l'obligation de traçabilité, de demande d'information auprès des fournisseurs qui eux-mêmes devraient demander l'information à leurs fournisseurs.

La sphère d'influence dépasse néanmoins la question de la chaîne de valeur. Amalgamer les deux concepts en revient à ramener constamment le débat sur les entreprises et à limiter le raisonnement à l'intégration verticale de la responsabilité sociétale. Qu'en est-il, dans ce cas, de la responsabilité sociétale des ONG multinationales dans les collectivités locales des pays en développement ? Qu'en est-il de la responsabilité sociétale des scientifiques conseillers des gouvernements ? Qu'en est-il de la responsabilité sociétale des entreprises sur leur territoire d'implantation ?

Norme internationale de comportement

Cette notion semble très vague car elle n'explique pas précisément ce que l'on entend par là. Quelles sont ces normes de comportement dont on parle ? S'il s'agit de l'interdiction du travail des enfants, comment envisager le système d'apprentissage dans le monde rural ? Comme la norme est sensée s'appliquer à tout type d'organisation, même les plantations sont susceptibles d'être auditées par des entreprises multinationales.

Références aux gouvernements

Les gouvernements n'ont pas seulement un rôle législatif mais également un rôle de garant de la prise en compte de l'intérêt général. Ce ne sont pas des parties prenantes comme les autres, ils élaborent le cadre d'intervention des autres acteurs et définissent les politiques de développement durable. Dans ce cadre, les partenariats publics-privés semblent être des modalités de fonctionnement intéressantes. L'État doit pouvoir s'assurer que les entreprises ne mènent pas leurs activités de manière contraire au respect des Droits de l'Homme et de l'Enfant.

Les entreprises contribuent à l'intérêt général mais n'en sont pas les garantes. Leur contribution au financement d'activités sociales n'affaiblit pas l'Etat si elles contribuent parallèlement à son fonctionnement par le paiement d'impôts. En effet, l'Etat a une vocation de service public qui ne doit pas disparaître.

Thématiques spécifiques

Concernant le texte de la norme et la référence au développement durable, il semble important pour les représentants francophones de se mobiliser dorénavant autour de ce qui peut mener au développement durable, puisque le terme est positionné dans la définition et que ce positionnement est une victoire. Le développement durable est vu aussi bien comme un objectif global, géré au niveau international par les Etats, que comme un objectif local qui tient compte des impacts environnementaux des organisations sur la santé des populations riveraines.

Si certains termes posent problèmes (comme le principe de précaution, poussé par le groupe des consommateurs), on pourrait en proposer d'autres qui vont dans le même sens, comme anticipation des risques par exemple.

La question du genre n'apparaît pas du tout dans la norme, notamment au niveau des conditions de travail. Cela paraît un peu étrange, étant donné que de nombreux ouvriers sont des ouvrières et qu'elles peuvent souffrir de conditions de travail difficiles dans des moments délicats de leur vie, comme la maternité.

Compte-rendu de l'IDTF

Les gouvernements proposent que soit incluse dans l'introduction la phrase suivante :

« Les organisations gouvernementales, comme toutes les organisations, sont susceptibles d'appliquer la norme mais en revanche l'État dans ses fonctions législatives n'est pas concerné. »

Ce texte ne plaît pas au représentant des organisations syndicales qui veut mettre en avant le fait que l'Etat est le garant de la prise en compte des attentes de toutes les parties prenantes.

Les groupes de travail sur le contenu seront peut-être avancés dans le planning car les questions relatives aux normes internationales de comportement et au rôle des gouvernements ne font pas encore l'objet d'un consensus.

Propositions pour la rencontre francophone du mardi 2 septembre

- avancer l'heure de la rencontre à 18h en accord avec les gérants des salles de l'hôtel : à confirmer
- ouvrir le groupe à la fin de la rencontre au représentant de l'OIT sur la question du genre
- ouvrir le groupe à une observatrice allemande, secrétaire de la task force germanique, pour qu'elle découvre notre mode de fonctionnement